



L'invité,  
Eddy  
Mitchell :  
« Je suis  
fidèle »  
p. 16

REPORTAGE

## Toujours plus haut

Dans les Hautes-Pyrénées, la société Nervures développe des parapentes, des parachutes, des voiles et domine le secteur

Photo: M. B. / La Dépêche du Dimanche N° 1219 du 19 décembre 2021. Ne peut être vendu séparément.

+ Tendances, mode, jardin, jeux...

**Dossier Montagne :**  
nos idées pour glisser  
en famille, p. 6

**Saveurs Gardien**  
de la tradition  
à Montner, p. 30

# travaux

## limiter la facture d'une rénovation

PAR LAUREN RICARD



Indispensable pour faire de votre habitation un lieu à votre image ou, de manière plus prosaïque, pour la mettre aux normes en vigueur, une rénovation peut occasionner des frais importants. Suivez ces quatre recommandations pour réduire vos dépenses.

Vous venez d'acquérir un nouveau bien immobilier mais celui-ci, un peu vieillot, n'est pas tout à fait à votre goût. Afin de le moderniser et de l'adapter à vos envies et vos besoins, vous avez prévu d'effectuer des travaux de rénovation. Or, ceux-ci s'élèvent en moyenne à 13 000 € en France, une somme non négligeable dans le budget d'un ménage, d'autant que des imprévus peuvent encore davantage alourdir la facture. On vous livre nos conseils et astuces pour réduire le coût de votre rénovation.

### Conserver autant que possible l'existant

Il arrive que l'agencement de votre nouveau bien immobilier ne convienne pas du tout, surtout si celui-ci est ancien. Toutefois, pour ne pas faire grimper en flèche votre budget, il vaut mieux modifier le moins possible les plans de votre logement, notamment en ce qui concerne les pièces techniques comme la salle de bains et la cuisine. En effet, la plomberie et l'électricité sont deux points qui peuvent vite s'avérer onéreux. Si elles sont aux normes, optez pour des extensions de réseau plutôt que pour un remplacement intégral. De même, si vous souhaitez changer votre revêtement de sol actuel, il sera plus économique de procéder à la pose par-dessus ce dernier plutôt que d'effectuer d'abord une dépose.

### Mieux calculer pour moins gaspiller

Vous envisagez de repeindre les murs de votre logement ou de poser du parquet par-

sur le revêtement existant ? En règle générale, afin d'anticiper les éventuelles pertes et chutes et de prévoir une marge d'erreur, il est recommandé de prévoir une quantité de matériau supérieure d'environ 10 % à celle nécessaire pour effectuer vos travaux. Calculer avec précision l'exactitude

de vos besoins en matières premières (carrelage,

papier peint, enduit, colle, peinture, etc.)

plutôt que de procéder à une simple estimation vous permettra de faire des économies.

Cette stratégie nécessite toutefois

de se montrer très rigoureux, car

en cas de sous-estimation, vous risqueriez de vous retrouver en manque de matériau, ce qui retarderait votre chantier. Sachez aussi que la plupart des grandes enseignes de bricolage vous laisseront ramener le surplus pour vous rembourser, à condition que le lot n'ait pas été entamé.

### Acheter malin

Avec l'avènement d'internet, il est aujourd'hui possible de profiter de promotions pratiquement à longueur d'année et non juste en période de soldes. Traquez les bonnes occasions telles que déstockages, ventes flash et autres dates incontournables (Black Friday, French days,

etc.) afin d'acquérir vos matériaux et accessoires à prix réduit. Afin d'être facilement tenu au courant des bons plans, n'hésitez pas à vous abonner à la newsletter de vos grandes enseignes de bricolage préférées et de demander leur carte de fidélité (généralement gratuite) afin de cumuler des avantages. Ayez d'ailleurs le réflexe de vous fournir plutôt directement auprès de ces grands magasins spécialisés plutôt que de passer par votre artisan, car les articles qu'il vous fournit peuvent comporter une part de revente. Enfin, pensez au marché de la seconde main (site de petites

annonces entre particuliers, brocantes), où des articles parfois neufs tels que meubles en kit, outils et éviers peuvent être revendus à prix bradé. ●



### Engager une entreprise d'insertion

Conventionnées par l'État, les entreprises d'insertion tout corps d'état salarient des personnes agréées par Pôle emploi afin de les aider à acquérir des compétences les rendant plus susceptibles de trouver un travail dans le milieu du BTP. De ce fait, elles bénéficient d'aides publiques et de réductions fiscales leur permettant de proposer des tarifs plus attractifs que les autres acteurs du secteur. Autre solution encore plus économique : effectuer vous-mêmes les travaux ! Si l'on vous déconseille de vous lancer dans des chantiers techniques tels que la plomberie si vous êtes novice, en revanche, vous pouvez parfaitement vous essayer à des tâches plus accessibles, comme la peinture, la pose du papier peint ou le montage des meubles.